



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 23/05/2020

Extrait n° 76

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 18

De Votants : 18

Abstention : 0

Objet : vote du compte administratif 2019

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement dans la salle de réunions de la maison de services publics de Combani le 23 mai 2020 à 8 heures 30, sous la présidence de M. ZAINOUDINE ANTOYISSA.

Date de la convocation : le 14/05/2020

Présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme BAMANA Anchya, M. HAROUNA Zaidani, Mme AHMED Aïda, Mme SAID Moinécha, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme BACAR Inchaty Soilihi et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié,

Absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ABDALLAH Saïd, Mme AHMED Fatima, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, M. KAMARDINE Mansour, M. MATTOIR Abdullah, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali, Mme MVOULANA Chakila Laila, Mme CHANFI Dahabia, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, et Mme MROIVILI Amina Moilim.

A été nommé secrétaire de séance : Mme BAMANA Anchya

Considérant que l'article 4 de la loi d'urgence sanitaire sur le COVID-19 prévoit que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent puissent délibérer valablement est abaissé au tiers des membres en exercice présent.

Considérant que dans ces conditions le conseil peut valablement délibérer malgré un nombre de conseillers présents inférieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice ;

Hors de la présence de Monsieur ZAINOUDINE ANTOYISSA, le conseil communautaire statuant sous la présidence de Madame **BAMANA Anchya**,

Approuve à l'unanimité, le compte administratif de la 3CO pour l'exercice 2019 et arrête les comptes comme suit :

Investissement

Dépenses Prévu :	5 386 348, 39
Réalisé :	840 912, 53
Restes à réaliser :	105 519, 14

Recettes Prévu :	5 386 348, 39
Réalisé :	1 963 664, 54
Reste à réaliser :	1 060 756, 93

Fonctionnement

Dépenses Prévu :	7 149 652, 84
Réalisé :	3 804 059, 89
Reste à réaliser :	0,00

Recettes	
Prévu :	7 149 652, 84
Réalisé :	8 387 310, 56
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 122 752, 01
Fonctionnement :	4 583 250, 67
Résultat global :	5 706 002, 68

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28/05/2020

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 23/05/2020

Le Président,
M. ZAnoudine ANTOYISSA



